



1, cours Louis Blanc
83640 Saint-Zacharie
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 045/11/2024

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22/06/2020 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique. Article 6 - Jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100.000 € hors taxes.

Considérant la consultation effectuée le 1er octobre 2024 auprès de 3 entreprises, dans le cadre du remplacement de la charpente couverture de la mairie de St-Zacharie, ainsi que la date limite de remise des offres fixée au 22 octobre 2024 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché « *Remplacement de la charpente couverture de la mairie de Saint-Zacharie* » à la société SARL FIRAT DENIZ CONSTRUCTION domiciliée 19, rue Grande – 13390 AURIOL, pour :

- Un montant total de : 93.780 € HT, soit 112.536 € TTC.

Article 2 : De signer tous les documents s'y afférant.

Article 3 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 25 novembre 2024

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB

